



NEUVIÈME ANNÉE. VOLUME XVIII No 3.

Samedi. 31 Juillet 1891.

La
SEMAINE RELIGIEUSE

DE
MONTREAL

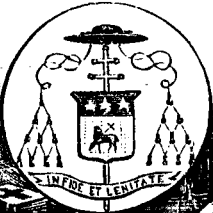
Publiée avec l'approbation de Mgr l'archevêque
de Montréal.

PRIX DE L'ABONNEMENT

Un an: \$1.00, payable d'avance. Le No 2c.

ADMINISTRATION

A l'Archevêché de Montréal, Boîte 1448, B. P.



Imp. de la SEMAINE RELIGIEUSE, 191 et 193, rue St-Urbain.

IMPRIMERIE ANT. ROBERT

Livres, Factums, Pamphlets, En-Tetes de Compte,
Cartes d'affaire, Lettres Funéraires, etc.

SPÉCIALITE : Ouvrages pour fabriques, collèges, couvents, souvenirs d'or-
dination, images funéraires, etc. Exécutés promptement et à bas prix.

191 et 193, RUE ST-URBAIN, MONTREAL.

B. E. MCGALE

PHARMACIEN

2123 Rue Notre - Dame 2123
MONTREAL.

Le dimanche :

De 1 heure à 2 heures P. M.

" 5 " à 6 " "

" 8.30 à 9.30 "

VIGNOBLES CANADIENS

Comte d'Essex Ont.

ERNEST GIRARDOT & CIE., Propriétaires.

Vin de Messe approuvé par Son Eminence le Cardinal Taschereau par
Mgr Fabre et les autres évêques du Canada, employé dans presque tous les
Evêchés de la puissance et aussi dans presque tous les collèges de la Pro-
vince de Québec. Vin de Table de première qualité.

Satisfaction garantie. Nous expédions directement de nos caves. Pour
prix et autres informations s'adresser à

ERNEST GIRARDOT & CIE. 7
SANDWICH, ONT.

NOTE.—Nos vins se conservent parfaitement en barriques.

CLOCHES POUR EGLISES

MEARS & STAINBANK,

Etablis en 1570

FONDERIE de CLOCHES de WHITECHAPEL (Londres Ang),

MENEELY & CIE

ETABLIS EN 1826. WEST TROY N. Y.

HUGH RUSSEL,

Agent.

43 RUE ST-FRANCOIS-XAVIER, - MONTREAL.

Prix donnés sur demande pour cloches délivrées soit à Montréal, soit à la
gare de chemin de fer ou au quai de bateau à vapeur le plus près.



ADOLPHE PERRAULT

RELIEUR, Etc,

No 15 RUE ST-VINCENT - - MONTREAL

Vis-a-vis Messrs J. B. Rolland & Fils.

M. Perrault se charge d'exécuter sous le plus court délai et d'une manière satisfaisante toutes commandes d'ouvrage tel que :

Reliure, Réglage, etc. Prix modérés.

QUERY FRERES

ARTISTES-PHOTOGRAPHES

EMPLOYÉS PENDANT DE LONGUES ANNÉES A LA MAISON NOTMAN

No 10, RUE ST-LAMBERT.

Conditions spéciales pour le clergé et les communautés religieuses.

TONDEUSES A GAZON

TOURNIQUET pour arroser le gazon, TUYAUX en CAOUTCHOUC, COU-TEAUX, CISEAUX et SCIES à tailler les arbres, GLACIERES en bois franc et autres ainsi que SORBETIÈRES pour faire la crème à la glace, SORBETS, etc., chez

L. J. A. SURVEYER, 6, rue St-Laurent, Montréal.

CHARLES A. BRIGGS

CHAPELIER et MANCHONNIER

MAISON FONDÉE EN 1862

Chapeaux de Feutre, de Soie, Etc., Etc

2097 RUE NOTRE-DAME.

PERRAULT ET MESNARD,

ARCHITECTES

17 Cote de la Place d'Armes

Boîte 1414 Bureau de Poste

M. PERRAULT

A. MESNARD

FONDERIE DES ARTISANS

FONDEE EN 1870

DAY & DEBLOIS

FABRICANTS DE LA

Célèbre Fournaise à Eau chaude "BEAUPRÉ" pour chauffage des Eglises, Collèges, Couvents, Edifices publics et Résidences. Nous faisons une spécialité des ouvrages en fonte suivants :

**Colonnes pour Eglises, Magasins, etc., Radiateurs, Clo-
tures et Balustrades en Fonte pour Toits, Tourel-
les, Balcons. Parterres, etc., etc., Clotures
pour Cimetières, etc., etc.**

120, RUE ANNE, - MONTREAL

PRIERES DES QUARANTE-HEURES

LUNDI	20	JUILLET	— St-Va'entin.
MERCREDI	22	"	— Ste-Martine.
VENDREDI	24	"	— St-Alphonse.

FETES DE LA SEMAINE

DIMANCHE	19	Juillet	— 4 P., S. Vincent de P., C., d.
LUNDI	20	"	— S. Jérôme <i>Emil.</i> , C., d.
MARDI	21	"	— S. Praxède, V., simple.
MERCREDI	22	"	— Ste. M. Madeleine, Pe., d.
JEUDI	23	"	— S. Apollinaire, E. M., d.
VENDREDI	24	"	— Vigile de S. Jacques.
SAMEDI	25	"	— S. JACQUES, Ap., d. 1 cl.

OFFICES EXTRAORDINAIRES

DIMANCHE, 18. — Annonce des fêtes de S. Jacques et de Ste Anne.

Cathedrale. — Samedi, 25, grand'messe à 7h.

Eglise St-Joseph rue Richmond. — Continuation de la neuvaine préparatoire à la fête de Ste Anne, Messe et instruction tous les matins à 8h.

Demain, 19, jour consacré au Rosaire. Même jour, à 7h. p. m., exercice de la confrérie de St-Joseph, sermon, recommandations aux prières, salut.

Mercredi, 22, à 7h. messe à l'autel de la confrérie de St-Joseph, pour tous les associés vivants et défunts, recommandations aux prières.

Eglise St-Pierre. — Vendi, 17 ouverture de la neuvaine des dames de Ste-Anne. Exercices à 8h. a. m., et 7½h. p. m.

Sœurs de Ste-Croix a St-Laurent. — Mardi, 21, profession religieuse.

Dimanche, 19. — Fête du T. de St-Vincent de Paul à Montréal et dans l'Île Jésus. Solennité de ceux de St-Henri à Montréal et à Mascouche, de St-Alexis, de St-Jacques à Montréal et à l'Achigan.

Dimanche, 26. — Fête du Titulaire de Ste-Anne à Montréal, à Varennes, au Bout de l'Île et à Ste-Anne des Plaines.

La Semaine Religieuse de Montréal

Rédaction : { M. le chanoine J. M. Emard.
 { M. le chanoine P. N. Bruchési.

Administration : M. l'abbé W. C. Martin, Archevêché de Montréal.

Les abonnés en retard sont priés de faire remise au plus tôt. Toute personne qui fera parvenir le prix de cinq abonnements d'un an aura droit à la SEMAINE RELIGIEUSE pendant toute l'année 1891. Ceux des abonnés qui désirent une série complète des huit années de la SEMAINE RELIGIEUSE, peuvent s'adresser à cet effet au directeur, à l'Archevêché. Prix : \$8.00.

Sur demande, la SEMAINE RELIGIEUSE recommandera aux prières les parents défunts de ses abonnés.

LA

SEMAINE RELIGIEUSE

DE MONTREAL

9me Année.

SAMEDI, 18 JUILLET 1891.

Vol. XVIII, No 3.

SOMMAIRE :

I Neuvième dimanche après la Pentecôte. — II Les fabriques. — III Une journée en Irlande, (suite et fin). — IV Cantique d'amour de saint François d'Assise. — V La Cathédrale: — VI Mission de Bonne Espérance, à Sa Grandeur Mgr Clut, (suite et fin). — VII Les chemins de croix. — VIII Chronique.

NEUVIEME DIMANCHE APRES LA PENTECOTE

« Il viendra des jours malheureux pour toi, où tes ennemis t'environneront de tranchées; ils t'envelopperont et te serreront de toutes parts, et ne laisseront pas pierre sur pierre. »

I. Après les jours de la miséricorde viennent les jours des châtiments; car toujours la grâce dédaignée provoque les rigueurs de la justice. Les Juifs qui avaient refusé les dons de Jésus-Christ ont vu s'accomplir littéralement les catastrophes qui leur avaient été prédites. Leur histoire et la prophétie de la nôtre; et les coups sévères qui ont frappé leur ingratitude, leur présomption, leur infidélité, sont les figures des calamités analogues, mais plus terribles, qui menacent le chrétien. Les paroles de Jésus-Christ se réalisent dans le temps et l'éternité; elles sont rassurantes pour les cœurs contrits et humiliés, mais foudroyantes pour le pécheur orgueilleux.

II. Les termes dont Jésus-Christ se sert pour dépeindre la ruine de Jérusalem s'appliquent à l'état funeste des âmes qui abandon-

nent leur Dieu. A peine ont-elles repoussé les dernières grâces, que le démon les environne de tranchées; c'est-à-dire, que tout autour d'elles se dressent des pièges et des murs de séparation qui les rendent inaccessibles à la lumière d'en haut. Enfermées et resserrées de toutes parts, il n'y a plus d'issue pour la conscience, et la volonté endurcie tombe subjuguée sous son propre poids. Il ne reste plus pierre sur pierre, c'est-à-dire que les œuvres aussi bien que les espérances se dissipent, et tout l'édifice spirituel s'écoule dans la poussière de la perte.

A la pensée de ces périls, ayons pitié des âmes qui s'égareront, et prions le Seigneur d'opérer en nous une parfaite conversion.

LES FABRIQUES

Quelques personnes ont paru surprises de nos articles sur les fabriques et les marguilliers. Ces articles renversaient toutes leurs idées sur la nature des biens paroissiaux. Pourtant, ce que nous avons écrit n'est pas autre chose que l'expression fidèle de la doctrine de l'Eglise, et n'est contredit par aucune loi de notre pays.

Un journal de Québec, *le Canadien*, a parlé de nos théories. Nous n'avons pas de théorie à nous sur cette question; nous avons simplement interrogé les conciles, les canonistes, les légistes du Canada, et tous nous ont fait la même réponse: les biens des fabriques sont des biens ecclésiastiques; les marguilliers, représentants de l'évêque, administrent ces biens en son nom, et leurs assemblées sont purement ecclésiastiques.

Qu'a-t-on à répliquer à cela? que les paroissiens sont les vrais propriétaires des biens de fabrique, parce que ces biens sont leurs dons?

On n'a pas, que nous sachions, répondu autre chose.

Mais voyons, soyons sérieux!

Niera-t-on à l'Eglise le droit de posséder? Le pape était-il propriétaire des Etats pontificaux? D'où sont venus ces territoires? D'où sont venus tous les biens de l'Eglise: ses temples, ses abbayes, ses trésors, ses séminaires, n'est-ce pas de ses fils qui

voulaient par là lui prouver leur attachement et leur reconnaissance ? Et ceux-ci, leurs donations faites, auraient-ils jamais pu réclamer encore leur droit de propriétaires ?

Ce que nous disons de l'Eglise en général, s'applique à chaque église en particulier ; les paroissiens donnent pour les fins du culte des terres ou de l'argent ; ces terres et cet argent ne pourront aller à des œuvres profanes, mais ils ne leur appartiennent plus. Prétendre le contraire c'est nier à l'Eglise le droit de propriété. Nous sommes surpris et affligés que des catholiques ne tiennent aucun compte des enseignements de l'Eglise dans des questions qui touchent au gouvernement de l'Eglise elle-même et au fonctionnement de ses institutions. Le code, la loi, pour eux, on dirait que tout est là. Mais les saints canons, mais la discipline ecclésiastique, mais les ordonnances conciliaires compteront-ils pour rien ?

Ets'il y avait des lois civiles en opposition avec les lois de l'Eglise, est-ce aux premières qu'un catholique devrait en appeler ? Dans la question du mariage, par exemple, que valent toutes les lois et tous les jugements des tribunaux autorisant le divorce, contre cette simple parole de l'Eglise disant au nom de Dieu : Que l'homme ne sépare pas ce que Dieu a uni ?

Nos lecteurs le voient : nous nous en sommes tenus aux questions de principe ; nous avons affirmé et défendu les droits de l'Eglise méconnus.

De la difficulté survenue au sein de la fabrique de Notre-Dame de Montréal, nous n'avons encore rien dit. Il s'agit de savoir 1^o si l'assemblée à laquelle la démission de Messieurs les marguilliers du banc d'œuvre a été acceptée avait été légalement convoquée ; 2^o si ces messieurs donnant leur démission comme marguilliers du banc d'œuvre faisaient ensuite de droit partie des anciens marguilliers ?

C'est une question dont le droit canonique et la loi civile ne disent rien et qui devra être résolue par l'usage et la droite raison.

Nous en parlerons plus tard, mais cette question ne touche en rien à la thèse que nous avons exposée : à savoir que les biens des fabriques sont des biens ecclésiastiques et non la propriété des paroissiens.

Aux nombreuses autorités que nous avons citées nous en ajouterons aujourd'hui une autre, c'est la parole d'un homme émi-

ment qui, le 5 mai 1834, réfutait dans la *Minerve*, les faux principes énoncés par l'Orateur de la Chambre d'Assemblée. Nous regrettons de ne pas connaître le nom de cet écrivain qui signe *un Catholique* et qui en effet se montre aussi fervent catholique que profond penseur et homme de loi :

« Le discours de l'hon. Orateur de la Chambre d'Assemblée, que vous avez rapporté dans vos *numéros* 17 et 18, et qui par un certain ton de modération, sans parler de l'autorité attachée à ce nom respectable, pouvait faire illusion à bon nombre de vos lecteurs, m'engage à reprendre la plume pour établir sur cette matière des principes plus solides que ceux énoncés par l'hon. Orateur.

« Quand on pose un principe faux et erroné, il est bien naturel d'en tirer de funestes conséquences. M. l'Orateur, *un notable, etc.*, commence par mettre en avant que les revenus de la fabrique sont la propriété des habitants ; que les marguilliers sont les *représentants* de ceux-ci pour la gestion de ces revenus ; que le coffre-fort appartient aux paroissiens : avec de pareilles prémisses, il n'est pas difficile de conclure que c'est au peuple à régler, par lui-même ou par ses procureurs, ce qu'il plaît à ses Messieurs, d'appeler *les affaires, les argents* du peuple.

« Mais où trouveront-ils, je ne dis pas un canoniste, mais un seul jurisconsulte de réputation en droit civil, qui ne reconnaisse que ces revenus d'église sont *res Deo sacræ* ; qu'ils sont hors du commerce des hommes ; et qu'ils appartiennent aux seuls objets pour lesquels ils ont été donnés et dédiés ?

« Jousse lui-même, le plus implacable ennemi des droits de l'Eglise, et dont les ouvrages mal digérés ont tourné tant de têtes, prouve (gouvernement des paroisses, page 101), que ces biens sont purement ecclésiastiques. Mais si ces revenus sont ecclésiastiques, ils appartiennent donc à l'Eglise, et non à la masse de la population : ils devaient donc être régis par ceux qui, dans l'église, sont chargés de gouverner : il conviendrait donc, par leur nature même, qu'ils fussent administrés par des ecclésiastiques.

« Aussi a-ce été l'usage constant de l'église, depuis son établissement par les apôtres, et dans le temps même des persécutions, jusqu'à la fin du quatorzième siècle, que ces biens fussent à la seule disposition de l'Evêque, qui les administrait ordinairement par ses économes ou archi-diacres, et ensuite par les curés de chaque paroisse, sous son inspection et contrôle ; et voilà pour-

quoi les ordonnances royales et les arrêts du parlement avaient, même dans les derniers temps, laissé aux évêques une autorité presque illimitée sur l'emploi des revenus de fabrique. (Édit de 1695. Arrêts du parlement de Paris du 21 août 1772 et du 8 mars 1704 : Mémoires du Clergé, tome 2, page 1563 et 1522, édition 40). Si, depuis le règne de Charles VI qui paraît avoir législaté le premier en France sur cette matière (*Ordinatio res Regiæ*, tit. 37), les laïcs ont été introduits par l'Église dans cette administration, (Chopin, *Monasticon*, lib. 2, tit. 3), ce n'est pas pour les soupçons injurieux au clergé qu'insinue sans preuve *Un Paroissien*, puisque les arrêts de 1762, 73, 75 et 80 (Mémoires du Clergé, tome 3, page 1550, 1552, 1555 et 1557) rendent là-dessus pleine justice aux ecclésiastiques, en reconnaissant qu'ils ne peuvent y avoir d'autre intérêt que celui du service de Dieu et du bien des fabriques ; mais ce fut pour les mêmes motifs qui engagèrent les apôtres à se décharger sur les diacres des soins du temporel de l'église naissante, (Act. 6, 4), et afin que les prêtres eussent plus de temps pour vaquer à leurs fonctions spirituelles. »

« Les marguilliers ne représentent donc pas le peuple, mais les ecclésiastiques, administrateurs-nés des biens consacrés à Dieu. »

Tout ce document est de la plus haute importance et *la Minerve* sera sans doute heureuse de le publier en entier.

UNE JOURNÉE EN IRLANDE

(Suite et fin).

— Mais la graisse de mouton, le feu de tourbe, la société de l'âne ne me donne aucune envie de me rendre à cette obligeante invitation. Je préfère aller m'asseoir en plein air.

Quelques instants après, le vieillard vient me rejoindre, vêtu d'une veste en gros drap brun, d'un pantalon de coutil, la tête couverte d'un large chapeau de feutre.

— Me voilà, s'écrie-t-il, prêt à vous accompagner. Mon fils aurait été un plus sûr et plus agréable guide que moi.

— Votre fils est maître d'école ?

— Oui, et un bon maître du nouveau modèle.

— Y en a-t-il encore de l'ancien.

— La plupart sont morts. Il en reste encore quelques-uns de soixante-lix, soixante-quinze ans, comme moi.

— Ah ! vous avez été maître d'école.

— Oui, et j'ai vu des choses dont nos enfants ne peuvent se faire une idée. J'ai vécu dans le temps des lois de proscriptions. Hélas !

Quel temps ! Que Dieu en préserve la pauvre Irlande ! Dans quelle condition était alors le catholique ! Pourriez-vous me croire ? Il était exclu de toutes les œuvres de l'homme, des élections, et du Parlement, des services sur terre et sur mer, de toute fonction publique, de tout droit de propriété.

Certaines branches de commerce lui étaient même interdites, et il payait des impôts dont l'Anglais était complètement affranchi. Le catholique ne pouvait tenir une école ni même enseigner. Nous étions obligés d'envoyer nos enfants dans des institutions où on faisait apprendre l'anglais, où on les détournait de leur foi héréditaire. Le puissant propriétaire voulait que ses tenanciers envoyassent leurs enfants à ces institutions anglaises et protestantes. Mais la plupart de nos braves Irlandais refusaient de céder à cette injonction. Ils aimaient mieux s'exposer à mourir dans la misère que de trahir leur religion. Nous autres ; maîtres d'école, nous réunissions en secret nos élèves dans nos cabanes pour leur enseigner les commandements de notre sainte Eglise, et en été, nous les conduisions dans quelque champ écarté, derrière des haies, loin des espions.

Dès qu'on apercevait une figure suspecte, on se hâtait de fuir. Que la Sainte Vierge soit bénie ! Ces mauvais jours, sont passés et je me réjouis de voir mon fils affranchi de ces tribulations. Il a été élevé à l'école normale à Dublin, et je puis dire qu'il est très-instruit. Non seulement il sait lire, écrire, et compter, mais il peut citer les noms de tous les rois d'Angleterre et raconter de merveilleuses choses de différents pays qui sont très loin de nous. Il est du reste bien payé. On lui donne mille francs par an, plus un petit terrain autour de sa cabane, et une portion de tourbe.

— Dans quelle langue votre fils donne-t-il ses leçons ? En irlandais ?

— Hélas ! non. C'est absolument défendu. Nos enfants doivent apprendre à lire et à écrire en anglais. Notre Saint-Père de Rome a dit qu'on pouvait prier dans cette langue, et ce que dit le Saint-Père c'est vrai. Mais la langue de nos

aieux est perdue. Il n'y a plus que les vieilles gens qui la parlent. Les enfants en savent à peine quelques mots.

En causant ainsi, nous arrivons près du vallon que je voulais voir, un délicieux vallon entre deux rochers couverts de plantes grimpantes ; çà et là des ruisselets qui jaillissent de diverses sources et miroitent au soleil, et s'enfuient avec un gazouillement d'oiseau, et une végétation si fraîche, une si douce lumière, un si grand calme !

— Pourquoi donc, dis-je à mon guide, donne-t-on à cette charmante retraite le nom de Devil's-glen (Vallon au Diable).

— Ah ! me répond-il, elle n'est pas toujours comme vous la voyez maintenant. A différentes époques de l'année, notamment au printemps, ses eaux enflées par les pluies se précipitent sur les rocs en mugissant ; l'orage éclate, brise et déracine les arbres. Au loin, nous entendons les fureurs du torrent, le sifflement de la tempête et des bruits étranges, comme des gémissements et des cris désespérés.

En ce moment, une cloche retentit à quelque distance.

— C'est, me dit le vieux MacLeod, la cloche de la chapelle, où le Révérend Père Dominique viendra dimanche célébrer la messe, et c'est mon fils qui maintenant la sonne pour annoncer les vêpres du samedi.

A ces mots, il ôte son chapeau incline la tête et fait une prière, puis il me dit adieu.

Je remercie cordialement, comme je le devais, ce brave Irlandais, et je continue solitairement ma route, songeant à ce que je venais de voir et d'entendre.

Le soir, je trouvais un bon gîte à Glendalough.

Dans cette bourgade, dont le nom signifie vallon des deux lacs, Saint Kevin fonda au vie siècle un monastère, une école, un asile pour les pauvres, un refuge pour les opprimés, un hôpital, et vécut cent ans dans l'accomplissement de ces bonnes œuvres.

L'Irlande, où ce saint a laissé de si grands souvenirs, où saint Patrice a fait tant de miracles, où sainte Brigitte a répandu les trésors de sa charité ; l'Irlande, où saint Brandan construisait son navire pour aller à la découverte des îles inconnues, dont il a raconté les merveilles ; l'Irlande d'où saint Colomban partait avec les plus zélés disciples pour prêcher l'Évangile dans les Gaules, défricher les forêts des Vosges, enseigner le travail agricole à des populations barbares, créer des villages et des villes ; la catholique Irlande, la verte Erin a été justement nommée l'île des Saints.

Xavier MARMIER.

CANTIQUE D'AMOUR DE SAINT FRANÇOIS D'ASSISE

(Pour la Semaine Religieuse).

Amour, pourquoi blesser mon âme ?
Je succombe sous ton ardeur ;
Tu me consumes d'une flamme
Qui croît sans cesse dans mon cœur.
Où fuir ?... Le repos sur la terre,
Hélas ! je ne le connais plus !
Mon âme est triste et prisonnière ;
Il lui faut le ciel et Jésus !

J'ai tout quitté, jusqu'à moi-même
Pour posséder mon Dieu d'amour ;
Pourvu qu'il m'aime et que je l'aime,
Je ne veux pas d'autre retour.
Que m'importent les créatures ?
Mon œil charmé ne les voit plus ;
Leurs beautés sont des flétrissures ;
Rien n'est si beau que mon Jésus !

O ciel, je vois pâlir tes charmes ;
O terre, tu n'as plus d'appas,
Soleil, tu fais couler mes larmes,
Tu n'es qu'un astre d'ici-bas !
Chérubins, voilez votre gloire ;
Séraphins, Trônes et Vertus,
Dans mon cœur et dans ma mémoire,
Disparaissez devant Jésus !

Mais quelle voix enchanteresse
Me vient de la terre et du ciel ?
Ah ! l'univers entier me presse
De me donner à l'Éternel.
Cette voix chante à mes oreilles :
• Aime ton Dieu de plus en plus ;
• Notre existence, nos merveilles,
• Sont des bienfaits de ton Jésus !

O Dieu, beauté toujours nouvelle,
Tu m'entraînes, tu me ravis,
Je ne sais où l'amour m'appelle ;
Est-ce à l'autel ?... au paradis ?...

Ah ! sans réserve je me livre
Au feu qui brûle les élus ;
Je ne sens plus mon âme vivre,
Je n'ai de cœur que pour Jésus !

Mais toi-même, ô Dieu que j'adore,
Tu fus victime de l'amour ;
C'est l'amour qui me donne encore
Ta chair et ton sang chaque jour.
Quand tu cheminais en ce monde,
Plein de miracles, de vertus,
Ta puissance la plus féconde
C'était ton amour, ô Jésus !

Ah ! qu'on me laisse à mon délire
Si l'amour enivre mon cœur !
Je m'abandonne à son empire,
Je suis captif, il est vainqueur !
Mourir dans cette flamme ardente,
C'est mon sort : ne me plaignez plus...
Je vis d'amour, d'amour je chante,
Je meurs d'amour pour mon Jésus !

X.

LA CATHÉDRALE

Dans un discours que M. Keller vient de prononcer en France, nous trouvons ces belles paroles : « Vos revenus sont légitimes et respectables ; il ne reste plus qu'à en déterminer l'emploi.

Le païen, quand il se réveille, se demande chaque matin ce qu'il pourrait bien ajouter à sa jouissance et à toutes les inutilités encombrant son appartement et sa vie.

Le chrétien au contraire se demande tous les jours de quoi il pourrait bien se priver sur son superflu ou même sur son nécessaire pour donner davantage à Dieu et aux pauvres.

Le chrétien établit son budget suivant la hiérarchie de ses affections. Il fait d'abord, et c'est justice, la part de Dieu ; il tient à contribuer à la majesté de son culte, à la construction de cette chère église du Sacré-Cœur, à Montmartre, dont l'achèvement sera, je l'espère, pour nous, comme l'aurore de jours meilleurs. »

Catholiques du diocèse de Montréal, nous avons nous aussi notre chère église, notre cathédrale dont l'achèvement s'impose à notre patriotisme et à notre foi. Dans notre budget faisons-lui donc la plus large part possible. Ce que nous donnons pour la construction d'un temple n'est-ce pas à Dieu même que nous le donnons ?

Il n'est pas un fidèle du diocèse qui ne dise aujourd'hui : « Oui, il faut terminer ce monument. Ce serait une honte pour les catholiques de rester indifférents envers une pareille œuvre. » Rien n'est plus vrai, mais les belles paroles sont peu de chose, il faut y joindre l'action, le dévouement.

Aujourd'hui nous faisons un appel tout spécial à ceux qui ont reçu la richesse en partage : qu'ils veuillent donc donner l'exemple à notre population. Le Seigneur n'est-il pas en droit d'attendre beaucoup de ceux à qui il a beaucoup donné ?

MISSION DE BONNE ESPERANCE

A Sa Grandeur Mgr Clut

(Suite et fin)

Qui leur donnera cette maison indispensable, si ce n'est le missionnaire ? Ces pauvres sauvages manquant pour eux-mêmes du nécessaire, comment pourraient-ils subvenir aux dépenses d'une telle construction, quand on considère surtout les prix exorbitants qu'il nous faut donner pour le transport de nos pierres jusqu'ici ? Et le missionnaire lui-même, où puisera-t-il les fonds nécessaires pour faire face à ces dépenses ? Ah ! dans la charité des âmes généreuses et pleines de zèle pour la sainte cause de Jésus-Christ. C'est en elles, Monseigneur, que nous mettons notre confiance.

Comme le Père Giroux, chargé spécialement d'évangéliser les Loucheux, était descendu le printemps dernier, armes et bagages, dans le dessein de se fixer définitivement au milieu d'eux, et qu'il n'y avait point de demeure pour le recevoir, nous avons donc dû nous hâter d'en élever une petite, durant le cours de

l'été. Elle pourrait plutôt s'appeler cabaue à cause de sa petite dimension. Elle mesure 22 pieds de longs sur 13 de largeur. Il n'est point question de hauteur, un homme un peu lesté pourrait à pieds joints sauter pardessus sans la toucher, dans tous les cas il ne risquerait aucun danger de se faire mal si, par malheur, il lui arrivait de s'accrocher et de tomber. Une hauteur si modique nous a exemptés du trouble de faire un étage, en sorte que le plafond de notre *petit palais* est en forme de voûte dont le toit fait à lui seul tous les frais.

C'est dans cet humble réduit ou plutôt dans ce petit nid de boue, puisque c'est cet élément qui semble dominer dans notre petite construction, que le bon Père Giroux passera nos longs et rigoureux mois de l'hiver. C'est dans ce petit espace qu'il lui faudra s'ingénier à trouver place et pour sa chapelle et pour sa chambre, réfectoire, cuisine, salle de réception et aussi lieu de prière pour les sauvages. Vous pouvez penser. Monseigneur, que le tout se réduira à sa plus simple expression, c'est-à-dire, que réfectoire, cuisine et salle ne forment qu'un appartement qui se convertira en nef d'église, les dimanches et jours de fête.

Cet état de chose ne peut pas être de longue durée, mais enfin il fallait commencer, le temps et nos ressources ne nous permettaient pas un début plus grandiose.

Dès cet été, nous voulons nous occuper de la fondation d'une nouvelle construction. Pour moins de dépenses et aussi pour plus de commodité pour nous et pour nos sauvages, nous avons l'intention de faire une maison-chapelle. Pour le moment notre unique ressource est dans notre grande confiance en la Divine Providence. Ne nous ayant pas fait défaut jusqu'ici nous avons pleine espérance qu'Elle daignera nous assister encore dans l'avenir.

Ce qui nous porte à espérer, c'est que nous sommes convaincus que nous faisons l'œuvre de Dieu. Vous savez vous-même, Monseigneur, combien cette mission était nécessaire, puisque depuis plusieurs années votre Grandeur désirait voir un Père s'établir définitivement à ce poste et qu'elle a applaudi, l'été dernier, à la nouvelle que son dessein était enfin mis à exécution.

Comme je vous le disais tout à l'heure, Monseigneur, cette mission nouvelle va requérir de nouvelles dépenses, nous savons que votre Grandeur nous soutiendra, autant que lui permettra ses modiques ressources, mais nous savons aussi qu'elle ne doit pas

penser qu'à nous, qu'elle doit aussi aller en aide à plusieurs de ses autres missions qui requièrent un bien juste secours. C'est pourquoi, Monseigneur, nous osons avoir foi dans la charité des âmes généreuses. Nous espérons qu'elles nous aideront de leurs aumônes, à conduire à bonne fin, une entreprise faite uniquement pour procurer la gloire de Dieu en lui gagnant des âmes qui n'ont pas encore le bonheur de le connaître, de l'aimer et de le servir.

Il me vient en ce moment une pensée à l'esprit, permettez-moi, Monseigneur, de vous la communiquer. Vous venez de quitter le Canada où vous avez laissé de nombreux amis. Qui sait si, en s'adressant à eux, vous n'obtiendriez pas quelque secours pour nous ? Qui sait si, en leur disant que ce sont deux de leur compatriotes, deux de leurs jeunes frères qui les en supplient, pour l'amour de Dieu, vous ne les verriez pas, et avec eux plusieurs de leurs amis, s'empressez de nous venir en aide.

Pour moi, Monseigneur, connaissant la foi et la générosité du cœur canadien, il ne m'est pas permis d'en douter. Et vous-même, Monseigneur, le bon accueil que vous avez reçu chez tous, ne vous donne-t-il pas la même assurance ? Mais il me semble entendre votre Grandeur me dire : Ce que vous me dites-là est bien vrai ; cependant, la crainte d'abuser de la charité de mes bons amis me retient et n'ose me résoudre à parler.

Que votre Grandeur me permette de lui citer les paroles encourageantes sorties de la plume d'un grand croyant autant qu'éminent écrivain. Louis Veillot, conseiller à sa Grandeur Monseigneur Grandin de faire des quêtes, lui disait : « Vous nous rendez service, Monseigneur, en demandant et en nous mettant dans la nécessité de donner. J'expérimente, pour ma part qu'on vient me demander beaucoup trop souvent ; je fais ce que je puis ; mais si on me demandait moins, je ferais moins, et je sens qu'en réalité on me rend service en me demandant souvent, et devant Dieu le men liant n'est pas le moindre bienfaiteur de la société. »

Je termine, Monseigneur, en me mettant à vos pieds pour recevoir votre bénédiction, et croyez en la soumission de celui qui aime à se dire votre tout dévoué et très-humble en J. et M. I.

C. LEFEBVRE. Proc., Missionnaire, O. M. I.

LES CHEMINS DE CROIX.

Divers doutes relatifs à la validité de l'érection des Chemins de Croix avaient été soumis à la Sacrée Congrégation des Indulgences par Mgr l'Evêque de Coutances.

La Sacrée Congrégation y a répondu par un rescrit du 6 août 1890. Nous résumons ici cette réponse :

I. A l'exception des lieux soumis aux Frères Mineurs, il est défendu à qui que ce soit d'établir un Chemin de la Croix sans la permission de l'Ordinaire. Les prêtres qui obtiendraient du Saint-Siège la faculté d'ériger le Chemin de la Croix devraient solliciter l'autorisation de l'Ordinaire pour en user. Cette clause est sous peine de nullité.

II. La demande doit être présentée par écrit ; c'est de convenance, mais non de nécessité.

III. La permission doit être accordée par écrit pour chaque érection. Cette condition est sous peine de nullité ; car le Souverain Pontife a jugé qu'il y avait lieu de procéder à la revalidation des érections, là où elle n'avait pas été observée.

IV. Si l'Evêque, en vertu d'un indulg du Saint-Siège, accorde la faculté même d'ériger le Chemin de la Croix, concession tout à fait différente de l'autorisation d'ériger, il est convenable, mais non nécessaire, de faire mention de l'indult apostolique qui lui confère les pouvoirs.

V. L'autorisation de l'Evêque, donnée par écrit, doit être transcrite sur les registres du secrétariat. Il doit, en outre, en être fait mention dans les registres de la paroisse où l'on érige le Chemin de la Croix. Mais ce n'est là qu'une mesure de précaution, commandée par la prudence, et qui ne s'impose pas sous peine de nullité.

VI. Il faut, outre la permission de l'Evêque, le consentement du curé, *non superiorum ecclesie, monasterii, hospitalis et loci pii ubi ejusmodi erectio fieri contigerit*. Ce consentement doit être donné par écrit.

AVIS

Argent à prêter aux fabriques et aux communautés religieuses,
à 5%.

S'adresser à M. Ant. Robert à l'archevêché de Montréal.

A V I S

Monseigneur l'archevêque de Montréal rentrera lundi prochain, de sa visite pastorale. Les cloches des églises de la ville sonneront à neuf heures pour annoncer le retour de Sa Grandeur.

Communiqué de l'Archevêché.

C H R O N I Q U E

Par décision de Mgr l'archevêque de Montréal, M. J. T. Baudry a été nommé vicaire à St-Sauveur.

* * *

Dimanche dernier, à Ste-Mélanie, Monseigneur l'archevêque a conféré l'ordre du diaconat à M. J. B. Desrosiers; et celui de la prêtrise à M. J. Wilhers.

* * *

Les quêtes à domicile, pour la cathédrale, dans les paroisses Notre-Dame et St-Jacques, commenceront la semaine prochaine.

* * *

A Ste-Martine, mardi dernier, M. le grand vicaire Maréchal, a béni solennellement trois cloches pour l'église paroissiale.

La cérémonie avait attiré un grand nombre de fidèles des paroisses environnantes. Le sermon a été donné par M. J. B. Proulx, vice-recteur de l'Université Laval.

* * *

Le Révd Père Jean-Baptiste, gardien des franciscains, est de retour à Montréal. Le Révd Père était allé à Paris, assister au Chapitre de la province de France. Le Révérendissime Père général de tout l'Ordre de St François, assistait à ce Chapitre. Le Révd Père Othon, venu à Montréal l'année dernière pour y fonder le couvent de la rue Richmond, a été remplacé comme provincial par le Révd Père Pierre, et envoyé à Paris, comme maître des novices.

Deux nouveaux Pères doivent arriver sous peu à Montréal. L'un des deux est attendu au commencement de la semaine prochaine, l'autre doit suivre dans quelques semaines.

Mgr Grouard, vicaire apostolique de l'Athabaska McKenzie recevra la consécration épiscopale, dans la cathédrale de St-Boniface, le 1er août prochain.

Mgr Taché, archevêque de St Boniface, qui était assez sérieusement indisposé depuis quelques semaines, a pris beaucoup de mieux. Espérons que ce mieux se continuera.

Mgr Pascal, le nouveau vicaire apostolique de la Saskatchewan, sacré évêque à Viviers, France, le jour de la Pentecôte, sera probablement de retour à temps pour assister à la consécration de Mgr Grouard, à St-Boniface.

* * *

Voici le résultat du recensement de la paroisse de Lachine, pour l'année 1891.

Il y a 679 familles catholiques, dont 545 dans la ville et 134 dans la campagne.

Les communians, y compris le couvent et le noviciat des Pères Oblats sont au nombre de 2,665. Le nombre des communians à l'église paroissiale est de 2,345.

Depuis le recensement de 1889, la ville a augmenté de 51 familles, et la campagne de 10 familles.

Ces chiffres ne comprennent pas un certain nombre de catholiques qui vont travailler pour quelques temps dans les grandes manufactures de Lachine.

* * *

Huit missionnaires destinés aux vicariats apostoliques de Victoria Nyansa et de l'Ounyanyembé sont partis dernièrement pour Zanzibar.

* * *

Après avoir publié le décret du Saint Office, qui a mis à l'Index le livre intitulé : *Les Congrégations romaines*, nous devons dire que l'auteur, Mgr Félix Grimaldi, s'est religieusement soumis. On ne pouvait douter de cette soumission de la part de l'ancien secrétaire du cardinal Pitra.

Dans une lettre écrite à *L'Italie*, journal libéral qui avait méchamment interprété les motifs de la condamnation, Mgr F. Grimaldi écrit : « Je suis un fils soumis de la sainte Eglise romaine et si je puis errer dans les moyens de faire le bien, je tiens au moins à ce qu'il ne s'élève aucun doute sur la pureté de mes intentions et la fidélité de mon dévouement. »

L'Univers annonce la douloureuse nouvelle de la mort du R. P. Jules Tailhan, de la Compagnie de Jésus, décédé le 26 juin, dans sa soixante-seizième année.

Il comptait parmi les anciens et les plus marquants de la communauté des Jésuites de Paris. Durant sa longue vie religieuse, il se dépensa dans les œuvres du ministère apostolique avec un zèle et une activité qui portèrent les plus heureux fruits.

Le P. Tailhan n'était pas seulement un religieux exemplaire, c'était aussi un écrivain et un érudit distingué. Sa collaboration aux *Etudes des RR. PP. Jésuites* et à la *Revue des questions historiques* ses importants et remarquables travaux sur l'Espagne du moyen-âge lui avaient fait une place honorable dans le monde de l'érudition.

Nous prenons une vive part au deuil qui frappe la Compagnie de Jésus en la personne de ce vénéré religieux.

* * *

Un décret de la Sacrée-Congrégation des Rites, promulgué en la forme solennelle de Bref pontifical, consacre à la très sainte Vierge l'État libre du Congo, placé sous la haute souveraineté du roi Léopold II, roi des Belges. Le Bref retrace d'abord l'histoire de l'apostolat chrétien dans cette vaste contrée, qui ne comprend pas moins de 30 millions d'âmes plongées dans les ténèbres du paganisme.

Après les premiers essais d'évangélisation, un vicariat apostolique y fut institué en 1834. Le roi Léopold seconda puissamment les missions destinées à faire briller dans l'État du Congo la lumière de la civilisation chrétienne. Le Bref pontifical rend hommage à cette noble impulsion de Sa Majesté comme aussi à la générosité avec laquelle d'éminents catholiques belges, parmi lesquels notamment M. le chanoine Van des Berg, M. le comte de Hemptine et d'autres nommément loués dans le Bref, ont assuré aux missions du Congo un essor qui promet les meilleurs résultats.

C'est à la demande de ces éminents catholiques et des associations chargées de l'évangélisation du Congo, ainsi que des autorités constitués dans cet État et en Belgique, que le Souverain Pontife, pour favoriser de plus en plus une œuvre aussi importante, a décidé de placer tout l'État du Congo sous la protection spéciale de la très sainte Vierge, reine des Apôtres et secours des chrétiens.

PRIONS POUR NOS MORTS



C'est une bonne et salutaire pensée de
prier pour les morts, afin qu'ils
soient délivrés de leurs péchés.
II Mach., xii, 46.

Rémi Raymond, St-Hyacinthe.

Jos. Marchand, St-Maurice.

Sr Marie-Zacharie (Marie Eléonore Lefebvre); J.M. Hochelaga.

Rev Frère Félix Pearson, C. S. V., Joliette.

DE PROFUNDIS.

Pilules Antibiliaeuses.



MARQUE DE COMMERCE

Du Dr NEY

*Remède par excellence contre les Affections
Biliaeuses: Torpeur du foie, Excès de bile et
autres indispositions qui en découlent:
Constipation, Perte d'appétit, Maux de
tête, Etc.*

Le Dr D. Marsolais, praticien distin-
gué, écrit ce qui suit :

Voilà plusieurs années que je fais usage des
Pilules Antibiliaeuses du Dr Ney et je me trouve
très bien de leur emploi.

Je ne puis que faire l'éloge de leur composition
que vous avez bien voulu me faire connaître. Ne
contenant pas de mercure, elles peuvent être admi-
nistrées sans danger dans une foule de cas où les
pilules mercurielles seraient tout à fait nuisibles.

Non-seulement je fais un usage considérable de
ces Pilules pour mes patients, mais j'elles ai aussi
employées en maintes circonstances pour moi-
même et le résultat a été des plus satisfaisants.

C'est donc avec plaisir que j'en recommande
l'usage aux personnes qui ont besoin d'un pur-
gatif **DOUX, EFFECTIF, ET INOFFENSIF.**

Lavaltrie, 1er mai 1887. Dr D. MARSOLAIS

EN VENTE PARTOUT

SEUL PROPRIÉTAIRE

L. ROBITAILLE, Chimiste
JOLIETTE, P. Q.

PRIX SEULEMENT 25 CTS LA BOITE.

PALMARES

Et autres IMPRESSIONS pour

COLLEGES, COUVENTS ET AUTRES MAISONS D'EDUCATION

Exécutées PROMPTEMENT et à BAS PRIX

A L'IMPRIMERIE ANTOINE ROBERT

191 et 193, RUE ST-URBAIN.

LA ROYALE

CIE D'ASSURANCE

Actif \$30.000.000

Wm TATLEY, agent général.

E. HURTUBISE, et A. St-CYR,
agents du département français.

Bureau Principal :

COIN de la PLACE D'ARMES et de la Rue NOTRE-DAME.

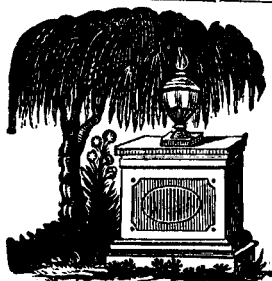
Wm. McNALLY & CIE

IMPORTATEURS DE

Tuyaux d'Egouts Ecosais, de toutes Dimensions

Plâtre de Paris, Briques à feu, Terre à feu, Tuyaux de cheminée.

50 Rue MCGILL Montréal



OUVRAGES en MARBRE et en GRANIT
COTE DES NEIGES, MONTREAL.

J. & P. BRUNET,

Importateurs et Manufacturiers de

MONUMENTS, TOMBES, CHARNIERS,

POTEUX, COPINGS,

Et toutes sortes d'ouvrages de cimetières.

Reparations de tout genre a des Prix
Tres Reduits.

Specialite: Cercueils doubles en marbre,

Résidence privée : J. BRUNET, Cote des Neiges

" " PLA. BRUNET, Entrepreneur-Briquetier, 205, rue Laval.

MAISON DE SANTE

POUR LES

ALIENES ET LES EPILEPTIQUES, ETC., ETC.

SOUS LA DIRECTION DES

: FRERES DE LA CHARITE

Quelques pas plus loin que l'église de la Longue-Pointe, et du même côté
de la dite église, près Montréal, P. Q.

NOUVELLE MAISON D'ORNEMENTS D'EGLISE

ALBERT GAUTHIER,

(Cidevant de la Maison B. LANGTOT)

IMPORTATEUR DE

Bronzes, Ornaments d'Eglise, Chasublerie, Vins de Messe.

MANUFACTURIER DE

Statues, Chemins de Croix, Peintures, Décorations,
Bannières, Insignes, etc.

1677 Rue NOTRE-DAME

MONTREAL.

— A VENDRE —

UNE COLLECTION DES

MELANGES RELIGIEUX

15 volumes reliés de neuf

S'ADRESSER A CE BUREAU

F. ED. MELOCHE

(Ancien élève de M. N. Bourassa, et professeur de l'Ecole des Arts).

ARTISTE PEINTRE

Décorations d'édifices publics, religieux et civils.

Résidence : 43, rue des Allemands.

Atelier : 7, rue Ste-Julie, Montréal.

MAGASIN de TAPIS de MERRILL

1670, Rue Notre-Dame, Montréal.

Tapis Brussels, Tapestry, Imperial et Kidderminster. Nattes en Cocoa et Crumb Cloth, Prelarts anglais et américains.

A. L. C. MERRILL.

Une visite est respectueusement sollicitée.

C. S. GAGNIER

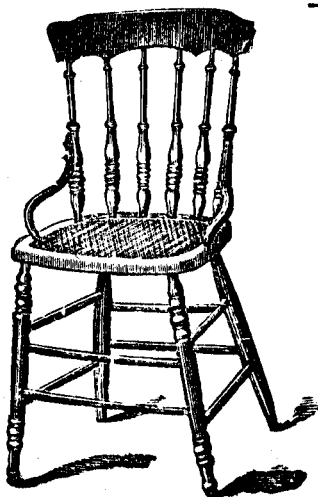
Etablie en 1850.

PEINTRE DECORATEUR

TAPISSIER

No 26 $\frac{1}{2}$ STE-ELISABETH

MONTREAL.



GEO. H. L'ABBE & CIE

453, 455, rue St-Jacques,

131, 133, 135, rue Inspecteur.

EN GROS.

MANUFACTURIERS DE

Couchettes, sets de Chambres a coucher,
Chiffonniers, Tables, Canapés Sofas, sets
de Salons, Sideboards, Bureaux, etc.

NOUS TENONS EN STOCK CONSTANMENT:

De 50,000 a 60,000 Chaises,

OUVRAGE GARANTI

PRIX LES PLUS BAS.

JOS. ROBERT & FILS

MARCHANDS DE BOIS DE SCIAGE,
MANUFACTURIERS DE

PORTES, CHASSIS, MOULURES, CORNICHES

SPÉCIALITÉ :

BANCS D'ÉGLISE, PUFITRES, CHAIRES, ETC., ETC.

TOUJOURS EN MANS :

PIN, EPINETTE, PRUCHE, BOIS BLANC, ETC.

TELEPHONE 878 B.

107, CHEMIN PAPINEAU, MONTREAL.

STANDARD LIFE ASSURANCE CO.

ETABLIE EN 1825,
DE EDIMBOURG, ECOSSE.

Bureau principal en Canada : Montréal.

Assurances subsistantes, \$100,000,000. | Fonds investi, \$38,000,000 | Revenu annuel, \$4,450,000
Bonus distribués, \$22,000,000. W. M. RAMSAY, gérant.

VICTOR THERIAULT

ENTREPRENEUR DE POMPES FUNEBRES

161 et 18 Rue Saint-Urbain MONTREAL.

Téléphone No 1399.

PRIX MODÉRÉS.

Spécialité : Embaumer.

A. HURTEAU & FRERE,

MARCHANDS de BOIS de SCIAGE

92, RUE SANGUINET, MONTREAL.

CLOS } Coin des rues Sanguinet et Dorchester.
TELEPHONE No. 106.
Bassin Wellington, en face des Bureaux du Grand-Tronc.
TELEPHONE No. 1404.

JOS HUSEREAU

PLOMBIER, FERBLANTIER,
Poseur d'Appareils à Eau Chau-
de, Couvertures, Etc.

No 42, rue Ste-Marguerite, Montréal.

A. PALASCIO

MARCHAND DE FER
En Gros et en Détail.

Importateur de toutes espèces de Ferronneries pour construction d'Eglises,
Collèges, Couvents et Résidences. Outils pour Menuisiers, Charpentiers,
Meubliers etc., une spécialité.

390, Rue St-Jacques, 390.